

Sulzer Orthopédie S.A.  
Société Anonyme  
Au capital de 800 000 Francs  
Siège social : 127 Avenue René Jacot  
Technoland  
25461 Etupes Cedex (Doubs)  
RCS Montbéliard B 315 202 564

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 29 NOVEMBRE 2000**

L'an deux mil et le vingt neuf novembre, à 8 heures 30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à Etupes, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 14 novembre 2000.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Richard FRITSCHI préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Maurice MEYTRE, ayant reçu tout pouvoir de Sulzer Medica est également présent.

Monsieur CHAUDRONNIER est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7995 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

h m

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Jürg PROBST, demeurant Beugenstrasse 5b – 5647 Oberrüti (Suisse), en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thomas FISCHER, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur Jürg PROBST, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer son mandat.


### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

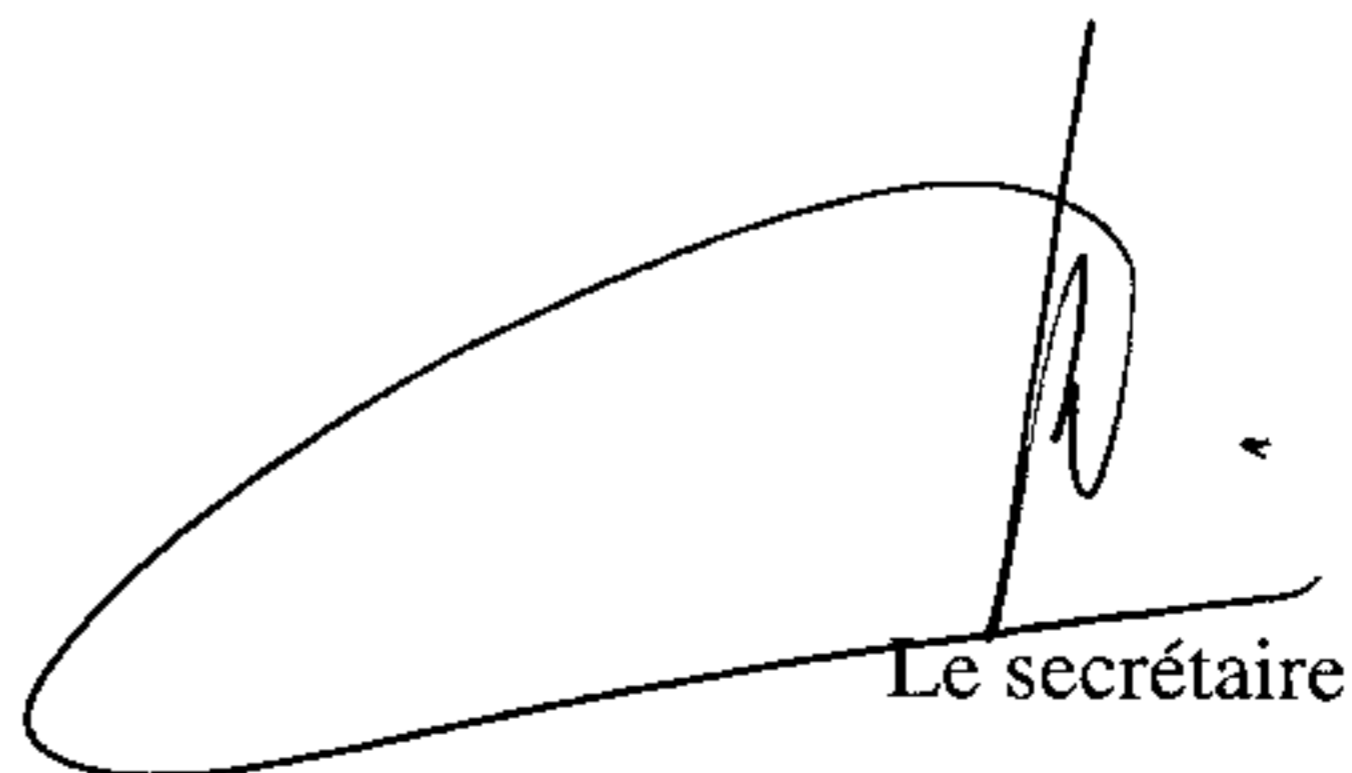
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président



Le secrétaire

Sulzer Orthopédie  
S.A. au capital de 800 000 Francs  
127 Avenue René Jacot  
25461 ETUPES CEDEX

RCS Montbéliard B 315 202 564

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 5 MAI 2000**

L'an Deux Mil, et le cinq mai, à 9 heures, le conseil d'administration s'est réuni, sur convocation faite par son président.

Sont présents :

Monsieur Richard FRITSCHI,  
Monsieur Maurice MEYTRE, ayant reçu tout pouvoir de Sulzer Medica.

Assistent également à la réunion :

Monsieur Hubert CADE, représentant le comité d'entreprise collègue cadres,  
Madame Nathalie MACKE, représentant le comité d'entreprise collègue employés.

Monsieur Jean-Marie CHAUDRONNIER est choisi comme secrétaire.

En conséquence, Monsieur MEYTRE, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Président.

Monsieur Félix SCHERRER expose qu'il ne désire plus exercer les fonctions de président du conseil d'administration ainsi que d'administrateur, et souhaite donc démissionner.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Richard FRITSCHI, en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

jo 173

Cette information fera l'objet d'une communication lors de l'assemblée fixée le 3 juillet prochain.

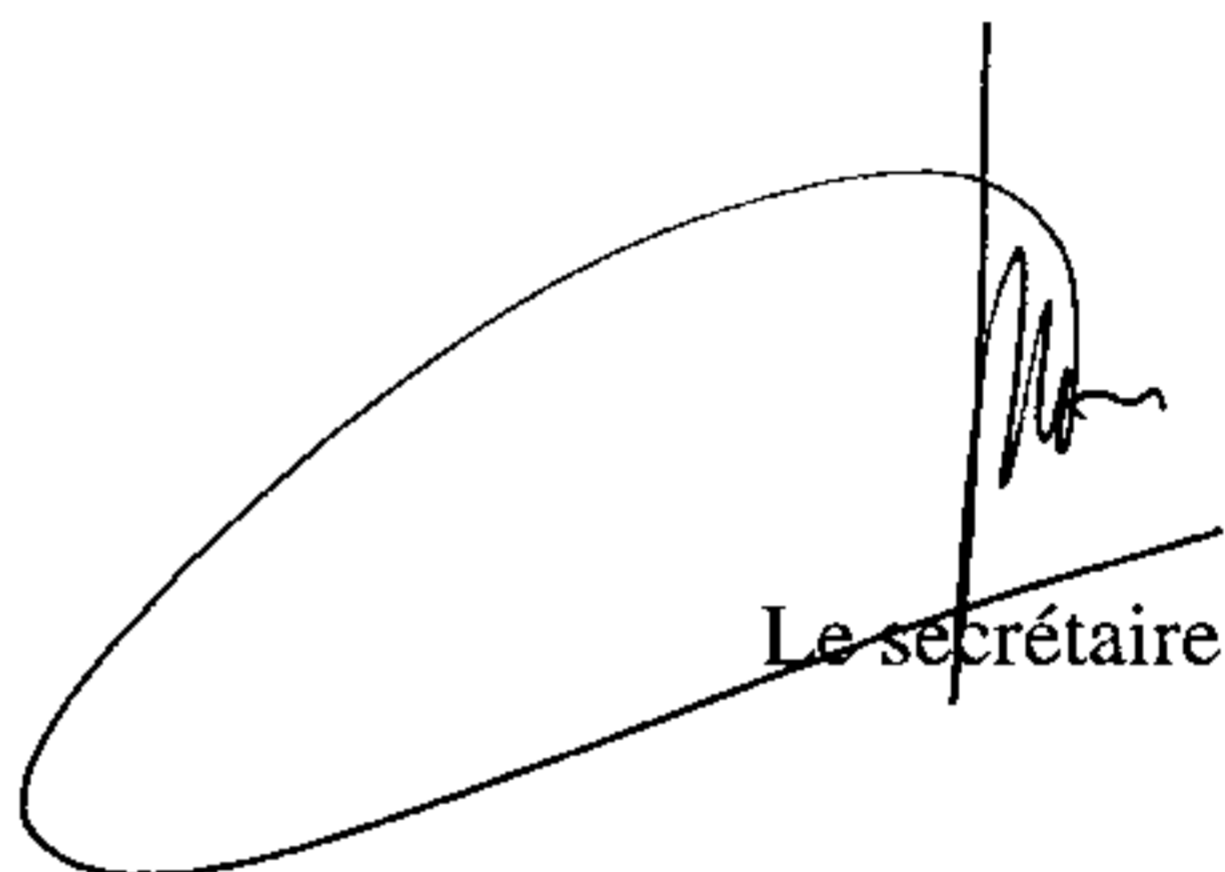
Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Richard FRITSCHI déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et le secrétaire.

  
Le président

  
Le secrétaire

Sulzer Orthopédie S.A.  
Société Anonyme  
Au capital de 800 000 francs  
Siège social : 127 Avenue René Jacot  
Technoland  
25461 Etupes Cedex

RCS Montbéliard B 315 202 564

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 27 AVRIL 2000**

L'an Deux Mil, et le vingt-sept avril, à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social à Etupes, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 10 avril 2000.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur MEYTRE, représentant SULZER MEDICA, préside la séance .

Monsieur MEYTRE et Monsieur FRITSCHI, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Marie CHAUDRONNIER est choisi comme secrétaire.


La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7996 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

 177

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Suha DEMOKAN, Ludretikonerstrasse 44 – Thalwil (Suisse)

en qualité de nouvel administrateur, pour 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur l'exercice 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur Suha DEMOKAN, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

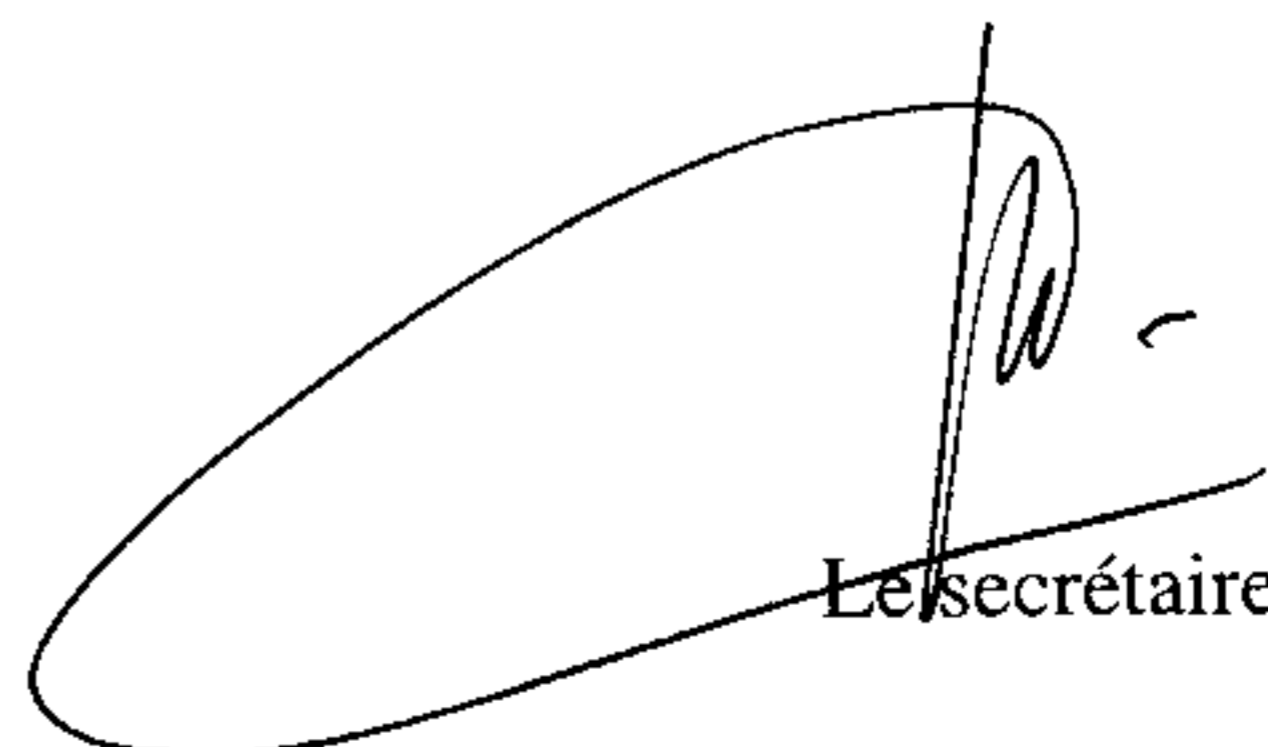
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président



Le secrétaire